

La récupération est en marche ! *par Martin Azcurra | Journaliste | Argentine*

ARGENTINE. Suite à la crise économique qui a ravagé le pays à partir de 2001, a émergé un puissant mouvement de récupération d'entreprises par les travailleurs argentins. Les obstacles n'ont cessé de se dresser devant ceux qui ont osé remettre en cause l'ordre établi. Leur mouvement fait aujourd'hui figure d'exemple dans le monde entier.

Les coopératives de travailleurs possèdent une longue histoire en Argentine. Elles ont cependant acquis un rôle politique important à partir de la crise économique de 2001, résultat de dix années de désindustrialisation en faveur du capital financier. Suite à la fermeture ou à la liquidation d'un grand nombre d'entreprises de taille moyenne, un mouvement a émergé, d'abord comme une forme de résistance au chômage, puis s'est transformé en une lutte pour la récupération des moyens de production. L'usine de céramique Zanon, l'imprimerie Chilavert, l'entreprise de textile Brukman et l'entreprise métallurgique IMPA en ont été les cas les plus emblématiques.

Un vide juridique

Le processus de récupération a généré de grands débats internes, principalement autour de la question : Comment lutter dans l'illégalité (la majorité des travailleurs résistait à l'appropriation des machines par l'ancien patronat en occupant son lieu de travail) tout en continuant à produire ? Certains courants misaient ainsi sur la création de coopératives, en tant qu'outil légal pouvant faciliter la continuité de la production, d'autres misaient sur la nationalisation des entreprises, rendant l'État responsable de la débâcle industrielle. Le vide juridique sur la propriété des biens meubles et immeubles devint patent face au phénomène structurel de liquidation d'entreprises, et alors que s'ouvrait un débat public sur la valeur sociale des outils de production. Les travailleurs organisés commencèrent alors à lutter sur plusieurs fronts (parlementaire, judiciaire et syndical) pour obtenir l'expropriation des lieux de travail. Tout au long de ces années, quelques expropriations furent obtenues à l'échelle municipale, mais sans aboutir à l'adoption d'une Loi d'expropriation nationale pour les entreprises récupérées, une loi qui aurait apporté une solution globale au phénomène.

Le cas de l'Hôtel Bauen, qui avait fermé ses portes en 2001, est particulier. Pendant la Coupe du monde de football de 1978, grâce à ses relations avec le Contre-amiral Carlos Lacoste et le brigadier Osvaldo Cacciatore, des fonctionnaires militaires de la dictature, la famille Lurcovich obtint un prêt de plus d'un million de pesos de la Banque nationale de développement et ouvrit l'Hôtel Bauen. Le prêt ne fut jamais remboursé. En 1997, la famille finit par vendre l'hôtel en plusieurs versements à un groupe chilien qui ne put faire face à la crise financière de 2001 et qui, en raison de la dévaluation, dut abandonner l'hôtel. Une vingtaine d'ex-salariés vint alors occuper les installations de l'hôtel, prit en charge les rénovations nécessaires et rouvrit l'hôtel au bout d'un an.

La loi n'arrive pas

Dix ans plus tard, ces salariés ont généré 150 postes de travail et ont investi un capital de 5 millions de pesos, mais la justice refuse de leur donner raison. C'est d'ailleurs l'une des entreprises récupérées qui obtient le plus de soutien de la part de la communauté et le moins de

réponses de la part de l'État qui n'a toujours pas demandé de comptes à la famille Lurcovich. La présidente de l'association *Abuelas de Plaza de Mayo* a récemment appelé la population à se solidariser avec les salariés du Bauen pour marquer leur opposition à la complicité entre le secteur entrepreneurial et la dictature militaire. Des personnalités engagées du secteur culturel ont aussi appuyé cette lutte en organisant des concerts, des spectacles et des événements de soutien. Mais la loi d'expropriation n'arrive toujours pas, son approbation « risquant » de générer un précédent politique fondamental pour l'ensemble des coopératives d'entreprises récupérées.

Aujourd'hui, le niveau de production et d'organisation syndicale des coopératives progresse. Les coopératives de travailleurs sont reconnues comme des acteurs clés de l'économie, une force politique et sociale capable de négocier avec l'État. Et si le gouvernement a répondu à une partie de leurs réclamations, il n'a pas résolu leur principal problème : le manque d'investissement (renouvellement de technologie) et la précarisation du travail.

Comment renforcer les coopératives ? *par Romain Valleur / Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF)*

Les coopératives de producteurs sont des acteurs clé des processus de développement dans les pays du Sud. Contribuer à leur émergence et favoriser leur renforcement sont donc des enjeux non négligeables. Retour sur l'expérience d'Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF).

Parce qu'elles remplissent des fonctions de production et d'alimentation des populations, de génération de revenus familiaux et d'emplois ruraux ainsi que de gestion durable des ressources naturelles, les coopératives de producteurs sont des acteurs clés des processus de développement. Sans oublier qu'elles assurent un rôle fondamental dans la représentation et la défense des intérêts des familles paysannes, à un niveau aussi bien régional, que national ou international.

Des processus complexes

L'appui à la mise en réseau de coopératives et à la consolidation de structures de type syndical constitue donc une stratégie centrale d'Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) afin que les coopératives renforcent leurs capacités de représentation et de dialogue, avec d'autres partenaires à plus grande échelle, qu'il s'agisse de l'État, des collectivités, des acteurs privés, etc. La constitution et la consolidation des coopératives de producteurs sont des processus complexes qui demandent du temps et nécessitent souvent un accompagnement dans la durée. Si le fait que les paysans aient déjà développé des formes d'organisation collective ou l'existence d'un cadre législatif sont des éléments favorisant ces dynamiques, d'autres facteurs vont considérablement les freiner : le fort taux d'analphabétisme en milieu rural, les difficultés pour les femmes de participer à ces processus ou encore des expériences antérieures d'organisation de producteurs qui ont laissé un souvenir négatif. Dans tous les cas, AVSF structure sa coopération pour l'émergence et le renforcement de coopératives autour d'un socle commun de stratégies.

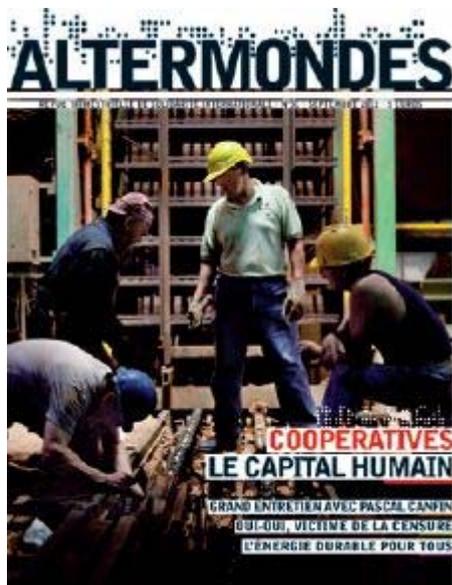
Pour la création de coopératives, le fondement est que les producteurs puissent définir eux-mêmes le projet autour duquel ils souhaitent se rassembler. Ce faisant, ils s'approprient la dynamique d'organisation, ce qui conditionne leur niveau de participation dans la gestion future

de la coopérative. Une autre stratégie centrale est la responsabilisation des producteurs et des dirigeants. Des dispositifs d'assistance technique permanente et de formation permettent un transfert continu et progressif de compétences. L'objectif est que l'organisation ait la capacité, à moyen terme, de gérer ses activités de façon autonome.

Mises en relation

Tout aussi essentiel est la mise en place de services efficaces qui répondent à la demande des membres. Parmi ces services, la commercialisation groupée des biens produits par les associés est fondamentale, puisqu'elle détermine une bonne part des revenus que les familles tirent de leurs productions. L'appui à l'insertion des coopératives dans des marchés locaux ou des filières d'export, qui valorisent la qualité des produits et les efforts des producteurs, est une composante importante de l'accompagnement que réalise AVSF. L'association appuie ainsi la mise en relation des coopératives du Sud avec des acheteurs du Nord (commerce équitable notamment). Elle favorise aussi l'accès à des systèmes alternatifs de financement permettant aux coopératives de disposer du capital financier nécessaire pour prendre en charge la gestion des étapes après-récolte (la collecte, la transformation, la commercialisation...) et d'investir dans l'amélioration de leurs capacités commerciales (infrastructures, équipements...).

Enfin, le fonctionnement démocratique et transparent des coopératives est une condition sine qua non à la participation active et au contrôle social (financier notamment) des associés. C'est pourquoi AVSF accompagne les coopératives non seulement dans la mise en place d'outils de gestion, de systèmes d'information et de communication internes contribuant à instaurer un climat de confiance, mais aussi dans la mise en œuvre de programmes de formation des associés et des dirigeants.



[Voir plus d'information sur le numéro spécial « Coopératives : le capital humain »](#)

[S'abonner à Altermondes](#)